

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 11 juin 2026.

Etaient présents : Guillaume VOELTZEL, Christian HOMMAND, Coralie BOURNONVILLE, Philippe DUFRESNE, Isabelle INGLIN, Karine LEGUAY, Xavier LEMETAIS, Estèphe QUILLET, Catherine TRAINA.

Absents excusés : Béatrice POMMAREDE donne pouvoir à Guillaume VOELTZEL,
Benoît MORELLET donne pouvoir à Isabelle INGLIN.

Secrétaire de séance : Catherine TRAINA

Membres en exercice : 11

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juin 2026,

Le procès-verbal du 5 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation par Monsieur Grégoire Forzy sur le projet de création d'une unité de méthanisation sur la commune,

Monsieur Grégoire FORZY présente à l'ensemble du Conseil Municipal son projet de création d'une unité de méthanisation sur le territoire de Gamaches en Vexin. Une enquête publique avec consultation du dossier se tiendra à partir du lundi 22 juin au lundi 20 juillet aux jours et horaires d'ouverture de la mairie.

Il est proposé d'organiser une réunion publique le vendredi 3 juillet à 19h à la salle des associations de Gamaches en Vexin.

3. Délibération de validation du projet des bâtiments communaux,

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil du 5 juin, la dernière enveloppe financière reçue par le cabinet CICLOP ainsi que les entreprises retenues représentées un prix plus élevé que l'enveloppe financière prévisionnelle votée en phase de validation de l'APD2. Afin de pouvoir déposer les dossiers auprès de la Région et du Département, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le coût des travaux (toutes tranches confondues) en mettant des réserves d'obtention des subventions sollicitées ainsi que sur la récupération du FCTVA sur les travaux de l'ancienne école.

L'enveloppe financière prévisionnelle pour la phase d'attribution des marchés de travaux reçue se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 926 491,77€ HT soit 1 111 790,12€ TTC
- Tranche optionnelle : 357 552,20€ HT soit 429 062,64€ TTC

Soit un projet global d'un montant de 1 284 043,97€ HT soit 1 540 852,76€ TTC

Après en avoir délibéré, le *Conseil Municipal* à 8 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre :

- ENTERINE la décision d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises classées les mieux-disantes économiquement.
- APPROUVE la dévolution des marchés de travaux aux entreprises et aux montants indiqués dans la présente délibération,
- Approuve l'enveloppe financière, toutes dépenses confondues au montant de 1 284 043,97 € HT soit 1 540 852,76 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les marchés de travaux et tous les documents s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement, afin d'inscrire cette opération à un programme subventionné au meilleur taux.
- AUTORISE Monsieur le Maire à notifier les marchés de travaux, sous réserve d'obtention des subventions sollicitées ainsi que la récupération du FCTVA sur les travaux de l'ancienne école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h41